

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 juin 2015**

***Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.***

L'an deux mil quinze, le dix-neuf juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de Monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

**Pour la délibération 1**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 16 (*Mme ROUSSEAU VIDRINE Marie-Laure ayant donné pouvoir à Mme LEYMARIE Nathalie*)

"Pour" : 16      "Contre" : 0      Abstention : 0

Présents : BILLEROT Jérôme, ROUX Michel, BONNEAU Élisabeth, CHAUVET Lucette, DOMINEAU Samuel, BIZARD Mélanie, BURON Lionel, DUPUIS Christian, FOURNIER Daniel, GAUTIER Patrick, LEYMARIE Nathalie, MORISSET Jézabelle, PAPET Marie-Claude, SOYER Yves, TROUVE Claude.

Excusés : GIROUX MOUILLET Céline, MOREL Maxime, ROUSSEAU VIDRINE Marie-Laure, VIVIER Sylvie.

**Pour les délibérations 2 à 8**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 17 (*Mme ROUSSEAU VIDRINE Marie-Laure ayant donné pouvoir à Mme LEYMARIE Nathalie*)

"Pour" : 17      "Contre" : 0      Abstention : 0

Date de la convocation : 12 juin 2015

Présents : BILLEROT Jérôme, ROUX Michel, BONNEAU Élisabeth, CHAUVET Lucette, VIVIER Sylvie, DOMINEAU Samuel, BIZARD Mélanie, BURON Lionel, DUPUIS Christian, FOURNIER Daniel, GAUTIER Patrick, LEYMARIE Nathalie, MORISSET Jézabelle, PAPET Marie-Claude, SOYER Yves, TROUVE Claude.

Excusés : GIROUX MOUILLET Céline, MOREL Maxime, ROUSSEAU VIDRINE Marie-Laure

Secrétaire de séance : SOYER Yves

- Procès-verbal de la réunion du 29 mai 2015 : adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire demande l'ajout d'une délibération concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux Impasse du Coteau et création éventuelle d'un lotissement. Le conseil accepte à l'unanimité.

**I – Délibérations**

**2015-06-01 : Nouvelle dénomination et nouveaux statuts du Syndicat mixte de production et d'adduction d'eau potable de la région de St Maixent l'Ecole**

Vu le retrait du Syndicat des Eaux de la Vallée du LAMBON DU Syndicat Mixte de Production et d'adduction d'eau potable de la région de St Maixent l'Ecole au 01/01/2015,

Considérant les modifications arrêtées par délibérations du Conseil Syndical du SMPAEP les 17/12/2014 et 13/04/2015, à savoir :

- La nouvelle dénomination du syndicat : Syndicat de Production et d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Saint-Maixent-l'Ecole
- Les nouveaux statuts du syndicat ;

Conformément à l'article L 5211-20 du CGCT, ces modifications sont subordonnées à l'accord des communes adhérentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider à l'unanimité:

- la nouvelle dénomination du syndicat
- les nouveaux statuts, tels que présentés

### **2015-06-02 : Aménagement des Gas Charbonniers / La Sarçonnère – Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le maire présente l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour aménagement des Gas Charbonniers/La Sarçonnère, contrat notifié le 04/12/2014 pour un montant de 3 600 € HT.

Considérant que la nature des travaux a changé suite à la réunion publique du 18 février 2015 à la demande des riverains avec la création d'un chemin piétonnier ;

Considérant que ce changement ne résulte pas du fait des parties ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter cet avenant n°1 pour un montant de 4 650 € HT, ce qui porte le marché 8 250 € HT.
- d'autoriser M. le maire à signer ce document tel qu'il est annexé à la présente délibération

### **2015-06-03 : Aménagement de la rue du Treuil – Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le maire présente l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour aménagement de la rue du Treuil, contrat notifié le 05/12/2014 pour un montant de 7 500 € HT.

Considérant que la nature des travaux a changé suite à la réunion publique du 18 mai 2015 à la demande des riverains avec la création d'espaces verts (fleurissement de pied de mur) ;

Considérant que ce changement ne résulte pas du fait des parties ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter cet avenant n°1 pour un montant de 3 000 € HT, ce qui porte le marché 10 500 € HT.
- d'autoriser M. le maire à signer ce document tel qu'il est annexé à la présente délibération.

### **2015-06-04 : Demande de subvention pour les travaux aux Gas Charbonniers/La Sarçonnère et rue du Treuil**

Monsieur le Maire informe le conseil des modalités d'attribution de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Il proposera de solliciter les services de l'État, en vue de l'obtention d'une subvention pour les travaux aux Gas Charbonniers / La Sarçonnère et la rue du Treuil.

Monsieur le maire rappelle également au conseil l'intégralité des demandes de subvention sollicitées :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant escomptés</b>	<b>Subvention acquise</b>
DETR	62 500€	Demande en cours
FRIL	45 000 €	Demande en cours
Conseil Dép 79 - CAP 79	52 200 €	Demande en cours
Conseil Dép. 79 – Amende de Police	48 000 €	Demande en cours
<b>TOTAL</b>	<b>207 700 €</b>	

Selon l'étude préparée, l'estimation du projet s'élève à 274 483,50 € HT (soit 329 380,20 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres au titre de la DETR,
- d'arrêter le mode de financement de ce projet : autofinancement

### **2015-06-05 : Demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée**

Vu l'article L111-7 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi du 11 février 2005 relatif à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des

personnes handicapées ;

Vu L'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Considérant que la salle annexe et la salle des familles ne seront pas en accord avec les normes d'accessibilité au 27 septembre 2015 ;

Considérant que les travaux ne pourront être réalisés qu'en 2016 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de déposer une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée

### **2015-06-06 : Sécurisation des Grands Ajoncs – indemnité d'utilisation du parking**

Vu la délibération n°2015-03-01 portant acquisition d'un terrain aux Grands Ajoncs ;

Vu le projet de la commune de construire un parking au lieu-dit les Grands Ajoncs dans un souci de sécuriser la circulation dans ce hameau ;

Considérant que ce parking sera uniquement à destination des poids lourds utilisant le restaurant Le Marmiton ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de demander une indemnité d'utilisation de ce parking au restaurant Le Marmiton, pour un montant de 500 € par an.

### **2015-06-07 : Décision modificative n°3/2015 – Budget commune**

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite au renouvellement de l'ordinateur portable et des logiciels de la mairie, il convient d'ajouter 500 € sur la ligne budgétaire d'investissement 2015 afin de couvrir les dépenses.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
imputation	intitulé	montant	imputation	intitulé	montant
<b><u>ONA - Opérations non individualisées</u></b>					
<i>Chap. 020 - Immobilisations incorporelles</i>					
2051	Droits et concession	500,00 €			
	<b>Total opération avant DM</b>	<b>5 729,00 €</b>			
	<b>Total opération après DM</b>	<b>6 229,00 €</b>			
<b><u>OFI - Opérations financières</u></b>					
<i>Chap. 020 - Dépenses imprévues</i>					
20	Dépenses imprévues	-500,00 €			
	<b>Total opération avant DM</b>	<b>15 410,00 €</b>			
	<b>Total opération après DM</b>	<b>14 910,00 €</b>			
<b>TOTAL Section / Investissement avant DM</b>		<b>1 207 849,00 €</b>			
<b>TOTAL Section / Investissement après DM</b>		<b>1 207 849,00 €</b>			

Également, suite aux remarques de la Trésorerie, il s'avère que la ligne 7311 de la maquette budgétaire 2015 a été subdivisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la décision modificative comme indiqué ci-dessus
- de modifier l'imputation des contributions directes (recettes de fonctionnement) au 73111 et non pas le 7311.

**2015-06-08 : Appel d'offres - Maîtrise d'œuvre « travaux Impasse du Coteau et création éventuelle d'un lotissement » - attribution du marché**

Vu la délibération n°2015-05-02 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux Impasse du Coteau et création éventuelle d'un lotissement à Ubanova ;

Vu la demande de précision concernant les travaux réalisés par tranche ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de confirmer l'attribution de ce marché au cabinet Urbanova pour un montant de 17 400 € HT (soit 20 880 € TTC) et de prendre l'option de réunion publique à 600 € HT (soit 720 € TTC)
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les pièces liées à ce marché.

Exireuil, le 22/06/2015  
BILLEROT Jérôme